



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3088

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions d'équipement - Approbation des conventions financières pour 3 équipements culturels et artistiques d'intérêt collectif métropolitain**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3088**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions d'équipement - Approbation des conventions financières pour 3 équipements culturels et artistiques d'intérêt collectif métropolitain**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Après avoir redéfini les documents stratégiques relevant de ses compétences culturelles obligatoires et de la relation aux grands équipements et événements, la Métropole de Lyon entend mieux accompagner la filière culturelle, dans le cadre plus large de son intervention en faveur de l'entrepreneuriat.

Dans un contexte de contraction des moyens publics, d'une part et de mutation des modèles économiques du secteur, d'autre part, il s'agit notamment de soutenir des initiatives innovantes qui visent à répondre à des besoins partagés par les acteurs culturels en produisant des services communs mutualisables.

Ces initiatives, qui doivent trouver à terme leur autofinancement, doivent cependant être soutenues pour leur démarrage, notamment pour ce qui concerne les investissements initiaux.

Trois projets relevant de cette dynamique ont été identifiés et font l'objet de cette délibération.

I - Centre culturel œcuménique (CCO) - La Rayonne**1° - Contexte**

Le CCO - La Rayonne (du nom de cette soie artificielle anciennement produite à l'usine Tase) est un équipement à dimension métropolitaine qui verra le jour en 2023 au sein du projet urbain l'Autre Soie situé sur le secteur du Carré de Soie à Villeurbanne.

Le projet urbain de l'Autre Soie est une opération ambitieuse d'aménagement portée par le groupement d'intérêt économique (GIE) Est habitat et le CCO - La Rayonne. Il s'agit de réhabiliter et construire 23 000 m² multifonctionnels croisant habitat, culture et économie. Un projet d'inclusion et d'innovation sociale qui s'appuie sur la culture comme moteur de développement humain et réinvente le futur d'une friche urbaine faisant partie d'un patrimoine industriel remarquable au sein d'un parc arboré centenaire de 1,2 ha.

2° - Objectifs

Le CCO - La Rayonne continuera à développer et hybrider ses propres activités entre les champs de la culture et de l'économie sociale et solidaire. Il aura en charge également l'animation globale du site par la création d'événements fédérateurs ainsi que la gestion des tiers lieux qui seront créés pour les habitants à l'issue de la phase de concertation (par exemple jardins partagés, services de prestation pour les personnes isolées, bricolerie/recyclerie, etc.).

Les locaux du CCO - La Rayonne s'étendront sur 2 800 m² et hébergeront les activités suivantes :

- diffusion artistique dans une nouvelle salle de spectacles (1 000 places debout et 400 places assises),
- espaces de travail partagés : espaces de création artistique et de répétition (danse, numérique, espaces de résidence et de répétition généralistes), salles de réunion, de formation, espaces de coworking, etc.

3° - Programme et plan de financement prévisionnel

Le futur modèle économique de fonctionnement de ce lieu repose sur une capacité d'autofinancement de 60 % par le développement d'activités génératrices de revenus, notamment grâce à la nouvelle salle de spectacle.

Pour accompagner son arrivée et préfigurer le projet avec les acteurs du territoire, le CCO - La Rayonne pilote l'expérience d'une occupation temporaire d'une partie des locaux pendant 2 ans par 20 structures (113 occupants) œuvrant dans les champs artistique et culturel, environnemental, de l'insertion. Avec ces structures et dans l'esprit de co-construction qui guide le projet, cette période de 2 ans est mise à profit pour créer un écosystème, tester les usages et concevoir les services de demain.

Une subvention d'équipement de 60 000 € est proposée dès 2018 pour préparer la montée en puissance progressive du CCO - La Rayonne et la préfiguration du projet sur le territoire. Celle-ci concerne les espaces partagés et leur équipement, à l'exclusion de la construction de la future salle de concert.

Budget prévisionnel de l'opération de préfiguration

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
Prestations intellectuelles			
assistance à maîtrise d'ouvrage et programmation (hors salle de spectacle)	38 800	Ville de Villeurbanne	60 000
études économiques et juridiques	32 400	Métropole de Lyon	60 000
mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	44 280	Centre national de la variété (CNV)	8 500
Equipements			
tiers-lieux et espaces mutualisés (matériel)	64 080	autres financements (mécénat, emprunts, titres participatifs...)	51 060
Total	179 560	Total	179 560

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention d'équipement à l'association CCO - La Rayonne pour un montant de 60 000 €.

II - Lab.Lab, fabrique ouverte pour les arts et innovations numériques et technologiques

1° - Contexte

Le lieu est porté par l'association Assemblée artistique des diversités numériques (AADN) en coopération étroite avec la start-up Theoriz studio.

Au croisement de l'innovation sociale et technologique, l'AADN œuvre pour le développement des arts et des cultures numériques.

En évoluant entre actions de terrain et réflexion théorique, l'AADN dresse des passerelles entre l'art, la technologie et la société dans laquelle nous vivons, interrogeant le numérique dans sa relation aux hommes et à la ville.

- le pôle création : l'AADN déniche des talents et accueille des artistes en résidence, accompagne et produit des projets artistiques, programme et diffuse des œuvres,

- le pôle transmission des pratiques : l'AADN met en œuvre des projets culturels sur des territoires, explore à la manière d'un "laboratoire des usages" les pratiques numériques créatives,

- le pôle pro : l'AADN anime des rencontres, dynamise des réseaux professionnels, ouvre des espaces de réflexion, se lie aux champs social, culturel, éducatif, scientifique et économique.

Theoriz studio est un studio de création en art et technologie spécialisé dans la conception d'installations immersives et de spectacles audiovisuels innovants. Composé d'ingénieurs, d'artistes et de développeurs créatifs, la start-up combine recherche artistique et scientifique pour créer de nouveaux types d'expériences, de la réalité virtuelle au videomapping en passant par la robotique.

Y sont créées des installations artistiques qui mélangent réel, virtuel et poésie et sont exposées dans le monde entier. La start-up apporte, par ailleurs, son expertise pour accompagner les partenaires, des compagnies de danse aux marques de luxe, à imaginer et conduire leur projet à bien, de la conception jusqu' à la mise en place. Elle conçoit enfin un catalogue d'installations personnalisables permettant d'ajouter de l'interactivité et des nouvelles technologies dans les événements.

2° - Objectifs du projet

Le Lab.Lab est un espace dédié à la recherche et développement (R&D) technologique en art et pour l'événementiel. Inauguré en 2014, l'espace est un outil unique en région. Permettant l'invention de nouveaux modèles de création et la construction de prototypes originaux, il attise la curiosité et fait référence auprès des professionnels (artistes, graphistes, créative codeurs, ingénieurs, scénographes, constructeurs, régisseurs techniques, concepteurs lumières, designers, design d'interaction, etc.).

Implanté dans les lots n° 7 et 8 du parc Decorps au pôle Pixel à Villeurbanne, au carrefour des industries créatives, le Lab.Lab fait office de catalyseur. Spécialisé dans la création artistique, il participe à la dynamique globale du pôle en entretenant des liens étroits avec les acteurs, notamment Erasme (Urban lab). Au-delà de son implantation locale, c'est surtout sa complémentarité dans le maillage régional et national qui fait sa force.

Depuis 2014, plus de 120 artistes et développeurs y ont été accueillis : 30 % des projets ont été présentés sur les événements grands lyonnais, en particulier à la Fête des Lumières et 30 % des projets ont été présentés à l'international. Cinq solutions technologiques y ont été expérimentées et développées. Douze workshops ont été organisés avec des étudiants ou de jeunes professionnels.

En 2018, le Lab.Lab passe du prototype au pilote en s'étendant de 150 à 400 m², en déployant ses capacités et en se transformant en fabrique ouverte.

En effet, en quelques années, les besoins de la communauté créative ont décuplé, de nombreux entrepreneurs et artistes ont émergé, le marché et la demande internationale ont explosé (Fêtes des Lumières, événements "corporate", festival d'arts numériques etc.).

Les moyens de production restent cependant peu accessibles : immobiliers coûteux, technologies complexes et éclectiques renouvelées constamment. Les outils de production ouverts comme les lieux dédiés, transversaux et dotés d'un tech-shop conséquents sont particulièrement rares en région.

L'extension et le développement de l'espace (lot n° 6 du parc Decorps) ont pour objectifs :

- le croisement entre la créativité artistique, le développement du "do it yourself" et l'ingénierie de recherche,
- la convergence des réseaux, des carnets d'adresses et des ressources,
- un équipement modulable en capacité d'accélérer les phases de R&D,
- un modèle économique mixte qui articule le dynamisme entrepreneurial, la frugalité du modèle contributif et l'intérêt collectif de l'investissement public.

Le Lab.Lab est pensé en cohérence avec l'Urban lab d'Erasme, le Fablab You factory également situés au pôle Pixel et en complémentarité des espaces de production artistiques métropolitains que sont les Subsistances avec le labo Numérique, réalités , virtualités (NRV) et le théâtre Nouvelle génération. Le plan d'équipement est pensé en parfaite connaissance des moyens et matériels disponibles auprès des partenaires, dans une logique de coopération et de mutualisation.

3° - Programme et plan de financement prévisionnel

Le programme prévoit la réalisation, sur 400 m² des espaces suivants :

- atelier Do it yourself (nouveau),
- paillasse électronique (nouveau),
- bureaux privatifs (100 m² au lieu de 50),
- salle de travail (nouveau),
- matériauthèque partagée,
- techshop mutualisé (100 m² au lieu de 40).

Le studio d'expérimentation numérique de 60 m² est conservé.

La Métropole, propriétaire des locaux, réalise les travaux d'étanchéité, l'isolation thermique, la mise aux normes électriques et la réfection des sols.

L'aménagement intérieur et l'équipement des nouveaux espaces font l'objet de la subvention d'équipement de la Métropole selon la prévision suivante :

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
Aménagement travaux		Subventions	65 000
lot n° 6 (nouveau)	50 000	- Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC AURA)	5 000
lots n° 7 et 8 (existant)	6 000	- Région AURA	25 000
Équipements		- Métropole de Lyon	30 000
matériel audio, vidéo projection, lumière, réseau, bureaux, etc.)	24 000	- Ville de Villeurbanne	5 000
		Mécénat en nature	5 000
		Mineka	
		EPSON	
		Apport	10 000
		AADN	
		Theoriz studio	
Total	80 000	Total	80 000

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 30 000 € à l'association AADN.

III - Association Grrnd zero

1° - Contexte

L'association Grrnd zero, créée en 2004, a pour objet d'accompagner les pratiques culturelles indépendantes et expérimentales, majoritairement dans le secteur des musiques actuelles mais également dans le secteur des arts visuels. Elle héberge et accompagne ainsi des structures et événements culturels organisés par différents acteurs, en leur proposant des espaces de travail à l'année ou pour des périodes spécifiques (locaux de répétition, bureaux, lieu de diffusion).

Après avoir investi plusieurs lieux, notamment dans les 9° et 7° arrondissements de Lyon, l'association a été relogée dans une usine désaffectée située 60 rue de Bolhen à Vaulx en Velin, au sein du territoire Carré de Soie. Le site est également occupé dans sa partie sud par la compagnie Komplex Kapharnaüm (via une convention conclue entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne jusqu'en 2026), créant ainsi un nouveau pôle culturel à l'est de la Métropole.

Le tènement et les locaux appartiennent à la Métropole, qui a signé une convention d'occupation temporaire avec la Ville de Lyon pour qu'elle les mette à disposition de l'association Grrnd zero. La convention, d'une durée de 5 ans, est valide jusqu'au 31 juillet 2019 et peut être renouvelée pour un an jusqu'au 31 juillet 2020. Les phases de réalisation du projet Carré de Soie ne prévoient pas de développement à moyen terme sur le secteur, la convention devrait donc être prolongée et l'association maintenue.

L'association fonctionne sur un modèle collectif et participatif, qui mobilise exclusivement des bénévoles sur l'ensemble de ses activités. Elle fonctionne sans subvention publique de fonctionnement ni partenariat commercial.

Elle développe toutefois des partenariats avec les collectivités publiques et d'autres équipements culturels et cherche systématiquement à créer des liens et ouvertures sur le quartier où elle s'implante.

Pour son activité de concert, elle défend notamment les principes suivants :

- une ouverture à tous les publics à travers des tarifs adaptés (prix d'entrée maximum 10 €, soirée mêlant les genres musicaux et les esthétiques, etc.),
- une programmation sélective, qui mêle scène locale et artistes internationaux, peu représentés dans les circuits commerciaux.

En 12 ans d'expérience, Grrrnd zero a su conquérir une reconnaissance du public et des professionnels du milieu des musiques actuelles aux niveaux local, national et même international.

En moyenne, l'association accueillait 60 groupes musicaux en activité, 10 bureaux d'associations, programmait 250 groupes pour 90 dates par an et rassemblait plus de 14 000 visiteurs uniques par saison. Sans lieu dédié, l'association a développé une intense programmation hors les murs grâce à sa forte intégration dans la dynamique des réseaux de lieux de diffusion et de programmeurs de la Métropole. Sur la saison 2016-2017, elle a ainsi programmé 78 événements en partenariat avec 24 associations différentes.

2° - Objectifs

Ce tènement comprend un bâtiment de 545 m² à usage de bureaux et une partie d'un hangar d'une superficie de 1 455 m². Le loyer, d'un montant de 11 300 € annuel, est pris en charge par la Ville de Lyon.

Le projet prévoit la création sur le site de :

- une salle établissement recevant du public (ERP) de 500 places,
- 10 studios de répétition,
- un studio d'enregistrement,
- une salle d'exposition et de résidence,
- 12 bureaux et ateliers de création.

Le site, abandonné depuis 2003, nécessite de nombreux travaux pour pouvoir accueillir les activités de l'association. La Ville de Lyon, la Métropole et l'association ont convenu que la maîtrise d'ouvrage et les travaux seraient assurés par l'association.

La Ville de Lyon a alloué une subvention d'investissement de 310 000 € à l'association pour la réalisation des travaux. La Métropole a réalisé un mur coupe-feu dans le hangar, permettant d'isoler les activités de Grrrnd zero et de Komplex Kapharnaüm.

3° - Programme et plan de financement

Fidèle à son modèle collaboratif et participatif, l'association Grrrnd zero conduit le chantier selon les principes suivants :

- un chantier en auto-construction, collectif, qui associe un très grand nombre de bénévoles. À ce jour plus de 380 personnes ont participé au chantier, issus de nombreuses communes de la Métropole, essentiellement Lyon, Villeurbanne et Vaulx en Velin mais aussi de la France entière,
- l'usage du réemploi et du recyclage pour les matériaux de construction,
- des solutions constructives raisonnables n'impliquant pas de grandes modifications du bâti existant.

Budget prévisionnel

	Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
Phase 1	études (conception, techniques, etc.)	52 000	Ville de Lyon	310 000
	rénovation bureaux, ateliers	109 250	Métropole de Lyon	55 000
Phase 2	hangar matériaux construction	138 750	mécénat	10 000
	électricité	10 000	crowdfunding	6 000
	hangar sécurité incendie	27 000		
	hangar matériel scénique, équipements	44 000		

	Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
	<i>Sous-total</i>	<i>381 000</i>	<i>Sous-total</i>	<i>381 000</i>
	valorisation bénévolat, apports en nature et compétence*	573 000	valorisation bénévolat, apports en nature et compétence*	573 000
	Total	954 000	Total	954 000

* L'implication des 380 bénévoles et les prestations en nature ont été valorisées à 573 000 € lors de la clôture comptable d'août 2017.

Le calendrier prévisionnel prévoit un achèvement des travaux fin 2018 et une ouverture de la salle de concert fin novembre. Les dépenses éligibles par la Métropole porteront sur les travaux de la phase 2.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement de :

- 60 000 € à l'association CCO - La Rayonne,
- 30 000 € à l'association AADN,
- 55 000 € à l'association Grrrnd zero ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve les projets des équipements culturels d'intérêt métropolitain.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P33 - Culture pour un montant de 145 000 € en dépenses au budget principal sur l'opération n° 0P33O4750A selon l'échéancier suivant : CP 2018 : 145 000 €

3° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement de 60 000 € au profit de l'association CCO - La Rayonne, de 30 000 € au profit de l'association AADN et de 55 000 € au profit de l'association Grrrnd zero,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations CCO - La Rayonne, AADN et Grrrnd zero.

4° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions ainsi que toute décision nécessaire à leur exécution.

5° - Le montant à payer, soit 145 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 204 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.